

Gestion de clusters de gale au sein de structures d'accueil de migrants en Auvergne-Rhône-Alpes à l'automne 2022

Julien Berra¹, Olivier Gaget¹, Sara Corbin¹, Cécile Marie¹, Clément Toussaint², Olivier Baud³, Marine Giard³, Anne Savey³

¹Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes, ²Centre hospitalier universitaire (CHU) Grenoble-Alpes, ³Centre d'appui pour la prévention des infections associées aux soins (CPias) Auvergne-Rhône-Alpes

CONTEXTE

- Fin septembre 2022, l'ARS était informée d'une épidémie de gale en région parisienne touchant des personnes migrantes sur le point d'être orientées vers des structures d'hébergement en Auvergne-Rhône-Alpes.
- Le 26 octobre, un centre d'accueil et d'évaluation des situations déclarait un premier cluster de gale.
- L'objectif de ce poster est de décrire les mesures mises en place pour la prise en charge des cas de gale et la prévention de cas secondaires lors de l'épidémie.

MATÉRIEL ET MÉTHODE

- Après analyse et évaluation de l'alerte, l'ARS a organisé plusieurs réunions avec les différents acteurs locaux pour déterminer les actions à mettre en œuvre.
- L'ARS a ensuite coordonné les actions sur les différents sites concernés, entre octobre et décembre 2022. La gestion a été adaptée selon la situation de chaque département.
- En parallèle, un webinaire d'information à destination des travailleurs sociaux a été organisé par la préfecture de région en décembre 2022.



RÉSULTATS

Rhône - octobre 2022

Signalement de cas par 2 structures

avec plus de 245 personnes à examiner

- Pas de possibilité de gestion par la Permanence d'accès aux soins de santé (PASS) = gestion par la Croix-Rouge Française missionnée par l'ARS
- Retrait des traitements à la pharmacie centrale des Hospices Civils de Lyon

Première structure :

- Interventions 2x3 jours à 2 semaines d'intervalles, fin novembre
- 200 personnes examinées :
 - 20 cas (10%) dont 1 gale profuse
 - 112 contacts
 - 132 traitées par badigeon

Seconde structure :

- Interventions les 1^{er} et 8 décembre
- 45 personnes examinées :
 - 16 cas (36%) dont 1 gale profuse
 - 27 contacts
 - 43 personnes traitées

Isère - octobre 2022

1. Première intervention sur site le 22 novembre par :
 - Des médecins de la PASS du CHU de Grenoble et d'un centre de santé associatif implanté en zone prioritaire
 - Des infirmiers de la PASS et d'une autre association locale
 - Examen des 148 personnes hébergées :
 - 54 cas (36%) dont 2 gales profuses
 - 69 contacts
 - 123 personnes traitées
2. Examen des nouveaux arrivants sur site par une équipe infirmière bénéficiant d'une délégation d'un médecin de la PASS (2 fois puis 1 fois par semaine) :
 - 286 personnes examinées :
 - 42 cas (15%) dont 2 gales profuses
 - 87 contacts
 - 129 personnes traitées
3. Fin des interventions mi-mars 2023
 - Critère d'arrêt, fixé à l'avance : prévalence de gale clinique chez les nouveaux arrivants inférieure à 10% pendant plus de 3 semaines consécutives
 - L'équipe infirmière a continué les interventions sur site non-centrées sur la gale

Puy-de-Dôme - novembre 2022

1. Mise en place d'un protocole :
 - Accueil, prise en charge et suivi des cas et contacts, gestion de l'environnement
 - Partenaires : CPias, équipe mobile santé précarité 63, dispensaire Emile Roux, DDEETS (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités)
2. Pendant la période de crise (novembre – décembre)
 - 6 interventions sur site de l'équipe mobile, programmées les lendemains des nouvelles arrivées et ciblant les hébergements avec personnes symptomatiques
 - 36 personnes examinées :
 - 19 cas (53%) dont 3 gales profuses
 - 16 contacts
 - 35 traitements prescrits
3. Après la crise, maintien d'un protocole sur le long terme :
 - Entretien individuel systématique à chaque arrivée
 - Isolement en cas de symptômes dans l'attente d'un diagnostic et d'un traitement
 - Gestion adaptée du linge et de l'environnement

POINTS D'ATTENTION

- Adapter la prise en charge des patients selon les spécificités de chaque structure, les moyens et disponibilités des partenaires locaux
- Prendre en compte la barrière de la langue (supports d'informations traduits en plusieurs langues, présence d'interprètes lors des interventions)
- Anticiper les besoins : traitements disponibles en quantités suffisantes, gestion des linges et vêtements en parallèle des traitements
- Demander, si possible, l'arrêt des transferts vers d'autres structures le temps du traitement (les séjours dans les structures d'accueil temporaire n'excédant pas 2 semaines)

DISCUSSION ET CONCLUSION

- Au total, 7 structures d'accueil de la région ont signalé des cas de gale à l'ARS entre octobre et décembre 2022 ce qui a entraîné la prise en charge de :
 - 151 cas de gale dont 9 cas de gale profuse
 - 311 contacts
- Les interventions comprenaient : examen clinique des cas, remise du traitement *per os* pour les cas et les contacts, badigeonnage cutané pour les cas de gale profuse et les enfants.
- En parallèle, un traitement du linge était réalisé grâce à la mobilisation des personnels des structures, avec l'aide méthodologique du CPias. La fiche repère en cas de gale en collectivité, élaborée par le CPias, est utilisée maintenant lors de chaque situation signalée à l'ARS.
- Grâce à une collaboration efficace entre l'ARS et ses partenaires, la prise en charge des cas s'est faite rapidement dans les structures d'hébergement pour demandeurs d'asile, avant que les personnes ne soient transférées vers d'autres établissements. Cette situation a permis de mettre en place un protocole pérenne dans les centres pour identifier les cas de gale et limiter leur diffusion sur le long terme.